



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 7 janvier 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—

### **Utilisation des pesticides en agriculture : Stéphane LE FOLL trace des perspectives d'avenir**

—

A l'occasion de la remise au Premier ministre du rapport du député Dominique Potier le 23 décembre dernier, Stéphane LE FOLL avait tenu à saluer l'excellent travail conduit sur la base de 6 mois de débats et échanges avec les acteurs concernés du plan Ecophyto. Stéphane LE FOLL avait, à cette occasion, réaffirmé sa détermination à mettre en œuvre les outils négociés dans le cadre de la nouvelle PAC et amplifiés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

Le Ministre après avoir pris le temps d'un examen approfondi des préconisations du rapporteur proposera les grands axes de la nouvelle version du plan Ecophyto à l'occasion du Comité National d'Orientation et de Suivi le **30 janvier 2015**. Des inflexions importantes doivent être apportées parmi lesquelles :

#### **1/L'amplification de la diffusion et du transfert des bonnes pratiques constatées au sein du réseau des fermes pilotes du réseau DEPHY et des exploitations pionnières en agro-écologie.**

Les résultats constatés permettent de former de véritables espoirs car la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires est une réalité dans ces exploitations qui ont conservé de bons rendements tout en baissant le recours aux pesticides. Parmi les 1000 fermes en grandes cultures et polyculture élevage une baisse de 12% des traitements est observée entre 2012 et 2013. Il faut donc d'une part développer le nombre de fermes DEPHY (qui bénéficient d'un accompagnement spécifique pour engager de nouveaux modes de production) et d'autre part équiper 10 fois plus d'exploitations en outils d'aide à la conduite d'exploitation développés au sein de ces exploitations. L'équipement de 30 000 fermes devrait avoir un effet de levier sur l'ensemble des exploitations françaises.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture

## **2/ L'amplification du développement des alternatives aux produits phytosanitaires, en particulier en encourageant le développement du bio-contrôle et des agro-équipements pour une agriculture de précision.**

Il est désormais établi que leur développement permettrait de diminuer de près de 30% le niveau de pesticides en particulier en viticulture et arboriculture (cultures qui totalisent à elles seules environ 20% de l'utilisation totale de pesticides en France). En termes de résultat attendu, cela équivaut à une conversion en agriculture biologique de plus de la moitié des surfaces céréalières françaises. Le vote de la loi d'avenir avec ses mesures favorables au développement du bio-contrôle permettra d'amplifier le nombre de solutions alternatives disponibles sur le marché.

De plus, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a acté la mise en place d'un certificat d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) sur le modèle des certificats d'économie d'énergie. Les modalités pratiques seront présentées le 30 janvier prochain. Ce mécanisme permettra de considérer la somme de pratiques individuelles en vue d'atteindre un objectif précis de réduction collective. La mise en place d'agro-équipements de précision est une composante majeure pour la réussite du dispositif.

Ces deux orientations contribueront à diminuer les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, sur la santé humaine et sur l'environnement. Cette maîtrise accrue des risques s'inscrit dans la continuité du dispositif Certiphyto, qui atteste de la formation à l'utilisation des produits phytosanitaires et dont la présentation sera obligatoire fin 2015 pour acheter et utiliser ces produits à titre professionnel. 500 000 personnes, principalement des agriculteurs, sont concernées et déjà plus de 422 200 Certiphyto ont été délivrés. Par ailleurs, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt renforce l'encadrement des conditions de vente et du conseil à l'utilisation de ces produits. Elle donne également les outils utiles à la réduction de leur impact, en particulier sur les populations les plus sensibles.

## **3/ Ré-affectation des moyens financiers du plan Ecophyto au bénéfice d'agriculteurs engagés dans des changements de pratiques durables.**

Stéphane LE FOLL demande que les recettes supplémentaires issues de la redevance pour pollutions diffuses (décidées en octobre 2014) soient affectées prioritairement aux actions du nouveau plan Ecophyto en vue de servir à la diffusion des bonnes pratiques agricoles. A ce titre, elles bénéficieront notamment aux GIEE (groupements d'intérêt économique et environnemental créés par la loi d'avenir et actuellement en cours de constitution).

Enfin, Stéphane LE FOLL rappelle que les financements de la nouvelle PAC sont orientés vers des mesures agro- environnementales et climatiques dont l'objectif principal est de modifier les pratiques en particulier la diminution du recours aux produits phytosanitaires.